

DE ROUBAIX-TOURCOING

ACCORD PARFAIT

L'incident du Conseil Général marque une volonté commune

Vue à distance et résonnant en échos lointains, répercutés par des organes de dissonances variées, la séance agitée de mercredi soir, au Conseil général du Nord, pourrait apparaître sous un jour fastidieux, avec des nuances teintées au gré d'aspirations politiques ou de convoitises personnelles.

Tous ceux qui le vécurent ont sondé son horizon et compris sa signification, dégagée des images passagères monoclées par une tempête soudaine, comme il en surgit souvent au printemps sous un ciel clair subitement obscurci de giboulées.

Les conseillers qui en virent tout à coup sur leurs visages, dans une atmosphère chargée d'électricité plus bruyante que dangereuse, sont tous animés de la même foi patriotique et de la volonté énergique de relever, le plus rapidement possible, nos ruines amoncelées par la guerre, pour la prospérité économique et la prospérité du pays.

Un ouvrier mineur, notre ami Clément, représentant l'un des cantons les plus dévastés de notre région, a traduit, d'un ton sincère et de toute l'Assemblée départementale, en criant : « Nous sommes tous d'accord pour faire payer les Boches ! »

A ce point de vue, nul doute n'est possible et Clément, dans son rude langage de travailleur, a déposé, à l'unanimité, une fiche le fidèle interprète au Conseil général tout entier.

Des divergences d'opinions subsistent sur les modalités des réparations à la charge incontestée de l'Allemagne pillarde et dévastatrice pour les terres les plus praticables, les plus efficaces et les plus complètes, mais toutes les voix s'élevèrent, dans un concert d'harmonie patriotique, au sein de notre représentation départementale, pour réclamer à la nation de proie la réparation des dommages subis par l'habitation effondrée des habitations qui avaient été de nous asservir.

Le Conseil général du Nord n'est pas divisé en deux camps d'idées opposées. Il ne comprend que des Français acharnés à accomplir ce qui est le devoir de tous les Français, victorieux mais meurtris. L'ardeur des discussions de mercredi dernier en est un témoignage plus que d'une preuve manifeste.

Delory, avec son autorité de vieux militant socialiste, est venu affirmer que les débats politiques restent essentiels, comme lui, aux paroles de M. Vanucemberghe, réclamant le respect absolu de ces droits, pour la vie même du pays.

Dominant ces divergences d'opinions pour des modalités d'application, l'unanimité s'est faite sur le principe, que ces nos représentants sont résolus à soulever d'une égale ardeur, stimulée par les résistances de ceux qui ont converti de vaines paroles.

C'est la grande leçon reconfortante qui se dégage de cette séance mémorable, exposée sous la claire lumière des faits. Guidés par le louable scrupule d'amoindrir, en paroles superflues, l'empire vibrant du discours présidentiel et désireux de lui garder son élan et sa force, dans une pure atmosphère d'union de la pensée française, MM. Bourdon et Crespel, d'un geste spontané, ont retiré leurs voix, devenus muettes, laissant ainsi l'assistance sous l'impression d'espérance des déclarations de la veille, émancipées du cœur anxieux de nos populations sinistrées.

Pourquoi les Polonais se révoltent en Haute-Silésie

Ils protestent contre les décisions de la Commission interalliée concernant l'attribution des districts.

Varsovie, 5 mai. — M. Korfany, commissaire plébiscitaire polonais, a adressé à la Commission interalliée, siégeant à Oppeln, une note au sujet du rapport présenté par cette Commission au Conseil suprême.

« Si cette nouvelle est exacte, ajoute M. Korfany, il en résulte que la Commission n'a pas tenu compte que les districts de Katowitz, Beuthen, Gleiwitz, Tarnowitz et de Gross-Straß, qui sont considérés comme des unités géographiques ont donné une majorité très considérable de leurs suffrages à la Pologne. En outre, la Commission n'a pas tenu compte que dans les limites de la ligne, dite Ligne Korfany, 76,8 % des communes ont voté pour la Pologne ».

M. Korfany fait aussi remarquer que le plébiscite du 20 mars n'a pu s'effectuer en toute tranquillité grâce aux efforts des leaders polonais qui, par leur autorité et leur ascendant, ont pu écarter dans les masses polonaises la loi en la justice de la Commission plébiscitaire.

Les propositions de la Commission interalliée, relatives à la frontière entre l'Allemagne et la Pologne, ont été critiquées d'un seul coup, les chefs de partis de toute leur influence sur les masses populaires, la population polonaise des régions minières de la Haute-Silésie étant considérée comme qu'elle n'est que comme un objet de marchandage à l'usage des vainqueurs.

En résumé, la Commission n'a tenu aucun compte de la volonté exprimée par la population au cours du plébiscite. Dans ces conditions, et en raison de la situation créée, M. Korfany, au nom des chefs de partis et en son nom personnel, décline toute responsabilité qu'il laisse entièrement à la Commission.

Les ouvriers ne veulent pas se soumettre à l'Allemagne

Varsovie, 5 mai. — Le gouvernement s'efforce de calmer l'opinion publique. Il a publié un communiqué exposant la situation et déclarant que la Commission interalliée a pris une décision définitive.

Un colonel anglais arrêté

Berlin, 5 mai. — Le colonel anglais Cavell, commandant la conscription de Beuthen a été emprisonné par les insurgés. Il a réussi à s'évader et il a ensuite présenté sa démission à la Commission interalliée.

La France a été acclamée à Varsovie

LA CONFÉRENCE EST TERMINÉE Les Alliés vont notifier Décisions à l'Allemagne

LEURS LEURS

LE REICH ACCEPTERAIT CES CONDITIONS

Londres, 5 mai. — La dernière séance du Conseil suprême, commencée un peu avant 10 heures, s'est terminée à 10 heures 25, après la signature de la déclaration commune des Alliés, qui sera notifiée à l'Allemagne par l'intermédiaire du docteur Schlamer, ambassadeur d'Allemagne à Londres.

M. Briand est rentré à Paris

Londres, 5 mai. — MM. Briand et Lloyd George ont échangé des paroles extrêmement cordiales avant de se séparer. M. Briand est parti pour Paris à 11 heures.

La déclaration des Alliés

Londres, 5 mai. — Voici le texte officiel de la déclaration commune des Alliés, qui a été signée ce matin, par les délégués Alliés, à la dernière séance du Conseil suprême :

1. Le désarmement ; 2. Le versement de 12 milliards de marks or, celui le 1er mai 1921, aux termes de l'article 235 du traité, et que la Commission des réparations a déjà sommé de payer à cette date ; 3. Le jugement des coupables dans les conditions où il a été à nouveau stipulé par les notes alliées des 13 février et 17 mai 1920 ; 4. Certaines autres questions importantes et notamment celles que posent les articles 264, 267, 269, 275, 321 et 327 du traité, décident :

A. De procéder dès aujourd'hui à toutes mesures préliminaires nécessaires à l'occupation de la vallée de la Ruhr par les forces alliées sur le Rhin dans les conditions prévues au paragraphe D ; B. D'inviter conformément à l'article 233 du traité, la Commission des réparations à notifier au gouvernement allemand, sans délai, les époques et modalités de l'acquiescement par l'Allemagne de l'intégralité de sa dette, et d'annoncer sa décision sur ce point au gouvernement allemand, le 6 mai au plus tard ; C. De sommer le gouvernement allemand de déclarer catégoriquement dans un délai de six jours, à dater de la réception de la décision ci-dessus, sa résolution :

1. D'exécuter, sans réserves, ni conditions, ses obligations telles qu'elles sont définies par la Commission des réparations ; 2. D'accepter et de réaliser sans réserves, ni conditions à l'égard de ses obligations les garanties prescrites par la Commission des réparations ; 3. D'exécuter sans réserves, ni retard, les mesures concernant le désarmement militaire, naval et aérien notifiées au gouvernement allemand par les puissances alliées par leur lettre du 29 janvier 1921, les mesures d'exécution déjà venues à l'égard de ses obligations sans délai, les autres devant être réalisées aux dates fixées ; 4. De procéder sans réserve ni retard au jugement des criminels de guerre, ainsi qu'il l'exécution des autres parties du traité n'ayant pas encore reçu satisfaction et dont il est question dans le premier paragraphe de la présente note ; D. De procéder le 12 mai à l'occupation de la vallée de la Ruhr et de prendre toutes autres mesures militaires et navales, faute par le gouvernement allemand d'avoir rempli les conditions ci-dessus. Cette occupation durera aussi longtemps que l'Allemagne n'aura pas exécuté les conditions énumérées au paragraphe C.

Londres, 5 mai 1921. Signé : LLOYD GEORGE, BRIAND, comte STORZA, JASPAR, HAYASHI.

Un protocole annexe parle de fournir de la main-d'œuvre allemande pour les régions dévastées

Indépendamment de la déclaration finale du Conseil suprême, les représentants des gouvernements belge, français, anglais, italien et japonais, qui sont représentés à la Commission des réparations, ont signé un protocole annexe, adopté à l'unanimité en vue d'amender l'annexe 2, à la partie VIII du traité de Versailles, par application du paragraphe 22 de la dite annexe.

Cette décision sera notifiée aux puissances signataires du traité et à la Commission des réparations. On sait que le paragraphe 22 permet d'amener dans le cadre du traité, l'annexe relative aux réparations, à condition que la décision des gouvernements représentés à la Commission des réparations soit unanime. Ce protocole crée en conséquence un paragraphe 12 bis, qui met en harmonie avec le traité les modalités de paiement qui seront signifiées, ce soir, par la Commission des réparations à la Kriegslastenkommission. Il donne également les pouvoirs nécessaires à la Commission des réparations pour tout ce qui concerne les obligations à émettre par l'Allemagne (dette d'émission, intérêt, amortissement, etc.) ; il lui donne encore pouvoir de demander à l'Allemagne d'affecter certains de ses revenus et ressources au service de ses titres. Il l'autorise à créer un comité de garantie pour en surveiller l'emploi et pour fixer les dates et modes de paiement des sommes dues pour le service des obligations ou tous autres paiements en rapport avec la dette de l'Allemagne.

Les Titulaires de Débits de Tabacs sont mécontentes

Elles vont faire valoir leurs griefs devant le Conseil d'Etat

Certaines dames titulaires de débits de tabac sont mécontentes. Nous pourrions en juger par une lettre qu'elles nous adressent, dans laquelle elles annoncent qu'elles vont soumettre leur cas devant le Conseil d'Etat.

Les débits de leurs protestations ? Les redresse de débits qui leur est actuellement alloué ne cadre plus avec les besoins de l'existence.

« Il est inadmissible, nous disent elles, de tolérer plus longtemps qu'une redevance payée 1.250 francs pour certaines intéressées par l'Administration soit rapportée après maintes années de 650 à 900 francs, selon les catégories dans lesquelles sont classés les débits.

« Les redevances, cependant, continuent-elles, ont été augmentées. Le coût de la vie, d'autre part, a été plus que triplé.

« Nous nous demandons donc si peu intéressantes qu'on se refuse, en haut lieu, à donner suite à nos justes réclamations ?

« Tout d'abord, comment se pose la question ? C'est ce que nous sommes allés demander hier dans les milieux compétents.

« Les débits sont attribués par faveur

« Les débits de tabac, nous dit-on, étaient attribués avant-guerre après enquête, non de droit mais par faveur, aux veuves d'officiers et de sous-officiers. L'importance du dédit attribué variait selon le grade du fonctionnaire décédé.

« C'est ainsi que certaines dames titulaires touchaient une redevance annuelle de 650 fr., d'autres une quote-france. En outre, de ces sommes fixes, les dames détentrices de débits touchaient une part proportionnelle, basée sur la vente.

« Quant aux généraux de ses débits, ils exercent leurs fonctions d'après un bail passé avec les titulaires.

« Aujourd'hui, la guerre, qui a amené bien des changements, a transformé également le régime d'exploitation des bureaux de vente dans les régions libérées.

Un Drame s'est déroulé dans les "fortifs" de Lille

On y a trouvé un homme qui avait le cou coupé

Hier, jeudi, vers 15 heures, le poste de police du 2e arrondissement était informé que dans le remanié de dévotion dans les fortifications de la porte Saint-Amand, un homme gisait inanimé.

Des agents se rendirent immédiatement sur les lieux et trouvèrent un individu portant au côté gauche du cou une horrible blessure de 6 à 8 cent. de profondeur, dont l'état est très grave, à l'hôpital de la Charité.

« On transporta la victime au poste d'oculiste, pendant qu'on allait chercher un docteur.

« Pendant ce temps, le blessé qui avait un peu repris connaissance, put être interrogé.

« Il déclara se nommer Noullet, Charles, 57 ans, demeurant rue Balzac, 101. Il se reposait sur les remparts, dit-il, lorsqu'il fut attaqué par deux individus qui, après lui avoir porté un coup de couteau le dépourvirent d'un billet de cinq francs qui avait en sa possession. Il fournit sur ses agresseurs des renseignements assez précis.

« Aucun docteur n'ayant été trouvé disponible, on transporta le blessé, dont l'état est très grave, à l'hôpital de la Charité.

Rixe ou agression ?

D'après les renseignements que nous avons pu obtenir sur la victime, on se demande s'il s'agit vraiment d'une rixe.

« En effet, d'après les déclarations de certaines personnes, Noullet aurait été vu en compagnie de deux autres individus.

M. Lamour, informé de ces faits, a ouvert immédiatement une enquête, pour retrouver les autres individus qui accompagnaient Noullet.

L'enquête

M. Lamour, commissaire de permanence, s'est rendu à l'hôpital de la Charité pour interroger le blessé Noullet.

F. POLVENT

M. Loucheur ne viendra pas demain à Valenciennes

Dans la soirée de jeudi, M. Léchaze, sous-préfet, a fait savoir aux membres de la Presse que le voyage d'études de M. Loucheur, ministre des R. L., était, en raison des circonstances, remis à une date ultérieure.

... mais le ministre viendra Dimanche à Roubaix

Il vient d'être officiellement confirmé que M. Louis Loucheur, ministre des Régions libérées, présidera dimanche prochain, 8 mai, à 10 heures, à l'Hippodrome de Roubaix-Naudau.

Un Directeur de jeunes filles est dirigé... sur la prison

LE CENTENAIRE DE NAPOLEON

Paris, 5 mai. — La cérémonie militaire qui a eu lieu ce matin en présence du président de la République, des représentants du Gouvernement et des corps constitués, s'est déroulée avec une grande solennité devant une foule nombreuse et recueillie sous l'arc de triomphe, derrière la tombe du soldat inconnu et face à l'avenue des Champs-Élysées.

Le Centenaire de Napoléon

Paris, 5 mai. — Les manifestations socialistes organisées par le parti communiste ont continué cet après-midi, à Pantin, où un cortège organisé par les Municipalités socialistes de Banlieue a parcouru les rues à la Maison des Syndicats, rue Grange-aux-Belles, à un lieu de réunion de protestation contre les impérialismes, la mobilisation et la guerre. De nombreux orateurs se sont fait entendre au cours de cette réunion.

MANIFESTATIONS SOCIALISTES

LA CONFÉRENCE EST TERMINÉE

Les Alliés vont notifier Décisions à l'Allemagne

LEURS LEURS

LE REICH ACCEPTERAIT CES CONDITIONS

Londres, 5 mai. — La dernière séance du Conseil suprême, commencée un peu avant 10 heures, s'est terminée à 10 heures 25, après la signature de la déclaration commune des Alliés, qui sera notifiée à l'Allemagne par l'intermédiaire du docteur Schlamer, ambassadeur d'Allemagne à Londres.

M. Briand est rentré à Paris

LA CONFÉRENCE EST TERMINÉE

Les Alliés vont notifier Décisions à l'Allemagne

LEURS LEURS

LE REICH ACCEPTERAIT CES CONDITIONS

Londres, 5 mai. — La dernière séance du Conseil suprême, commencée un peu avant 10 heures, s'est terminée à 10 heures 25, après la signature de la déclaration commune des Alliés, qui sera notifiée à l'Allemagne par l'intermédiaire du docteur Schlamer, ambassadeur d'Allemagne à Londres.

M. Briand est rentré à Paris

LA CONFÉRENCE EST TERMINÉE

Les Alliés vont notifier Décisions à l'Allemagne

LEURS LEURS

LE REICH ACCEPTERAIT CES CONDITIONS

Londres, 5 mai. — La dernière séance du Conseil suprême, commencée un peu avant 10 heures, s'est terminée à 10 heures 25, après la signature de la déclaration commune des Alliés, qui sera notifiée à l'Allemagne par l'intermédiaire du docteur Schlamer, ambassadeur d'Allemagne à Londres.

M. Briand est rentré à Paris

LA CONFÉRENCE EST TERMINÉE

Les Alliés vont notifier Décisions à l'Allemagne

LEURS LEURS

LE REICH ACCEPTERAIT CES CONDITIONS

Londres, 5 mai. — La dernière séance du Conseil suprême, commencée un peu avant 10 heures, s'est terminée à 10 heures 25, après la signature de la déclaration commune des Alliés, qui sera notifiée à l'Allemagne par l'intermédiaire du docteur Schlamer, ambassadeur d'Allemagne à Londres.

M. Briand est rentré à Paris